



Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 61149
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

[@syndicatAPTSLaval](https://www.aptsq.com/Laval)

www.aptsq.com/Laval

Saviez-vous que ...

Vus avez un accès privilégié à l'application WEB gratuitement en tant qu'employé.es du CISSS Laval

Qu'est-ce que Luci?

Luci propose une plateforme en ligne conviviale, accompagnée en option par des conseillers spécialisés en saines habitudes de vie..

Pour participer, cliquez sur luciapp.ca/Laval



QU'EST CE QU'UN GRIEF ?

DÉFINITION

Toute mésentente relative à l'interprétation ou à l'application d'une convention collective
Code du travail article 1 f)

PROCÉDURE

1. Le Syndicat dépose le grief dans les délais :

- 60 jours
- 30 jours si disciplinaire
- 6 mois si salaire, année expérience antérieure
- 2 ans si harcèlement psychologique

2. Le Syndicat en discute avec l'employeur

- On a des comités aux 6 semaines pour en parler (ça prend souvent plus d'un comité avoir la position de l'Employeur)

3. Nommer un arbitre

- Le Syndicat doit s'entendre avec l'Employeur sur l'arbitre ou demander au ministère de le nommer

4. Audition (publique)

- Il faut savoir que les arbitres ont souvent des disponibilités 1 an plus tard voir plus

5. Décision (publique)

- L'arbitre a 90 jours pour rendre sa décision
- Il ne peut pas accorder de rétroactivité supérieure à 6 mois du dépôt du grief

Il est important pour vous de compléter le formulaire d'enquête

Bon été !

MISE À JOUR PURA

Démarches

Si vous avez de l'ancienneté accumulée dans le réseau de la santé et des services sociaux à vous faire reconnaître, vous n'avez aucune démarche à faire à ce moment.

Par contre au 30 septembre, veuillez valider votre ancienneté. Nous vous enverrons d'autres procédures à ce moment en cas d'erreur.

Vacances

Les calendriers de vacances pour l'hiver 2025-2026

Période d'inscription de vos préférences : du 30 septembre au 15 octobre

Période d'analyse pour les gestionnaires : du 16 octobre au 29 octobre

Calendrier officiel avec vacances approuvées : 30 octobre

Vous souhaitez prendre des vacances avant le 2 novembre? Soumettez une demande courriel à votre gestionnaire entre le 25 août et le 1er septembre

Affichage de postes

Le calendrier d'affichage de postes a été modifié en lien avec l'affichage de l'ancienneté PURA

La prochaine période d'affichage de postes sera du 1er au 15 octobre

Pour consulter le calendrier : [Calendrier d'affichage de postes 2025-2026](#)



Votre équipe locale :

